

Prime apres demission et 6 ans d'ancienneté

Par papi, le 04/12/2008 à 20:03

Bonjour,

après 7 années passées dans ma boite en tant que salarié, j'ai demissionné.

Outre mes congés payés, mon patron n'a t-il pas à me payé une prime pour mon ancienneté??

J'ai entendu parlé d'1/10 de salaire x le nombre d'année....

Merci de vos reponses

Par Visiteur, le 05/12/2008 à 11:17

bonjour,

perdu.... pas de prime de démission

vous devez confondre avec la prime de licenciement....

la prime d'ancienneté est indiquée sur la fiche de paye ... à voir dans convention collective pour les modalités.